AR-Préfecture
Acte certifié éxécutoire
095-219503943-20261110-1-DE
Réception par le Préfet : 10-11-2026
Publication le : 10-11-2026

N° 2026/80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **22 avril** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la la salle l'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX(+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage :
16 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Etaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Stanislas BARTHELEMI
Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY
Philippe MONTAIGNE représenté par Estelle PECQUEUX
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Ajustement de l'AP 202202 « construction d'un nouveau gymnase » au titre de l'exercice 2026

Pour ne pas faire supporter à un seul exercice budgétaire l'intégralité de la dépense relative à la construction du nouveau gymnase, une autorisation de programme pluriannuel (AP/CP) est à créer pour permettre le suivi de ce nouvel équipement.

Par délibération n°2024/061 en date du 4 avril 2024, le programme de l'opération d'équipement n°202202 « Construction d'un nouveau gymnase » a été autorisé pour un montant total de 5 368 914,00 € et les crédits de paiement au titre de l'année 2024 ont été ouverts pour un montant de 325 000 €.

Par délibération n°2025/057 en date du 3 avril 2025, le programme a été ajusté pour un montant de 5 169 195.24 € et les crédits de paiement au titre de l'année 2025 ont été ouverts pour un montant de 1 106 981,58 €.

Au vu de l'avancement de l'opération, il est nécessaire de procéder au réajustement de l'AP et à l'ouverture des crédits de paiement au titre de l'année 2026.

Ainsi, l'autorisation de programme doit être ajustée à hauteur de **5 095 376,57 €** , ce qui représente une diminution de 73 818,67 € (soit -1,45%).

Ce réajustement s'explique par l'avancement de l'opération, qui conduit à actualiser le coût prévisionnel au regard des dépenses constatées et des engagements en cours.

Il résulte également de la prise en compte de l'évolution récente des indices de révision des prix, marquée par une reprise à la hausse en ce début d'année 2026, dans un contexte international caractérisé par des tensions sur les marchés de l'énergie. Cette conjoncture impacte directement le coût des matériaux et des prestations.

De même, les crédits de paiement au titre de l'année 2026 doivent être ouverts à hauteur de **3 701 384,00 €,** répartis comme suit :

- 162 000,00 € sur le compte 2031 (Frais d'étude)
- 67 200,00 € sur le compte 21848 (Mobilier)
- 3 436 184,00 € sur le compte 2313 (Travaux)
- 36 000,00 € sur le compte 2315 (Travaux d'espaces publics)

Pour rappel, les crédits de paiements réels de 2024, 2025 s'élèvent respectivement à 230 370,19 € et 670 852,38 € pour 2025

MONTANT DE L'AP	Initial					5 368 914,00 €
	Révision 2025					-199 718,76 €
	Révision 2026					-73 818,67 €
	Total cumulé					5 095 376,57 €
		2024	2025	2026	2027	TOTAL
DEPENSES	Crédits de paiement	230 370,19 €	670 852,38 €	3 701 384,00 €	492 770,00 €	5 095 376,57 €
	TOTAL	230 370,19 €	670 852,38 €	3 701 384,00 €	492 770,00 €	5 095 376,57 €
RECETTES	Etat - DSIL			307 920,80 €	427 645,20 €	735 566,00 €
	Région Ile-de-France			124 900,00 €	75 100,00 €	200 000,00 €
	Département Val d'Oise			468 250,00 €	650 274,00 €	1 118 524,00 €
	ANS			242 500,00 €	257 500,00 €	500 000,00 €
	FCTVA (taux 16,404 %)		37 789,93 €	110 046,62 €	607 175,03 €	755 011,59 €
	Autofinancement					1 786 274,98 €
	TOTAL	0,00 €	37 789,93 €	1 253 617,42 €	2 017 694,23 €	5 095 376,57 €

Après avis de la commission Finances, et intercommunalité du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal, à l'unanimité** :

APPROUVE l'ajustement de l'autorisation de programme pour un montant total de **5 225 066,04 €**, soit une augmentatation de 55 870,80 €

APPROUVE l'inscription au budget primitif 2026 des crédits de paiement et des ressources envisagées de l'opération d'équipement 202202 comme suit :

Le montant des crédits de paiement s'élève à 3 701 384,00 € :
Etudes (compte 2031) 162 000,00 €
Mobiliers (compte 21848) 67 200,00 €
Travaux construction (compte 2313) 3 436 184,00 €
Raccordement fluides (compte 2315) 36 000,00€

Les ressources envisagées en 2026 s'élèvent à 1 253 617,42 € :

Fonds Val d'Oise Territoires – volet 1	468 250,00 €
Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL)	307 920.80 €
FCTVA (taux 16,404%)	110 046,62 €
Région Ile-de-France	124 900,00 €
Agence nationale du Sport	242 500,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 22 avril 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère Municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise